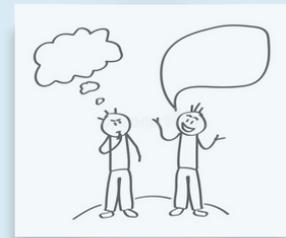


De l'interprétariat professionnel en santé

Parce que...

- Vous êtes un professionnel de santé ou du social;
- Vous travaillez au contact de migrants qui ne parlent pas français;
- Pour effectuer votre travail dans de bonnes conditions...
... vous auriez besoin de mieux comprendre et mieux vous faire comprendre!



En respect de...



- **Le Code de la Santé publique**
« *Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne* »

- **La Charte du patient hospitalisé**

« *Le médecin doit, au cours d'un entretien individuel, donner à la personne une information accessible, intelligible et loyale* »



- **L'instruction DGS relative à la mise en place du parcours de santé des migrants primo-arrivants**

« *Le recours à l'interprétariat professionnel et la médiation sanitaire sont essentiels à une prise en charge sanitaire de qualité* »



Inscrivez-vous dans l'application:

Des 4 grands principes de la Charte de l'interprétariat médical et social professionnel en France

Le réseau RIMES

Fidélité de la traduction

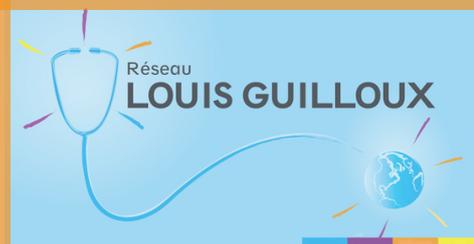
Confidentialité

Impartialité

Respect de l'autonomie



Vous souhaitez solliciter des interprètes professionnels pour vos rdv?



Le Réseau Louis Guilloux vous propose...

- Des interprètes disponibles en 15 langues
 - Disponibles en présentiel ou par téléphone
 - L'animation de formations: "Travailler avec interprètes"

Pour bénéficier de ces interprètes, plusieurs options :

En mobilisant les dispositifs spécifiques du RLG :

- **Le DATASAM:** *Dispositif d'Appui Technique pour l'Accès aux Soins et l'Accompagnement des Migrants*
Pour tous les professionnels de santé libéraux qui souhaitent bénéficier ponctuellement d'un interprète professionnel
- **CIME:** *Consultation avec interprètes en Médecine de ville*
Pour les médecins généralistes partenaires du dispositif ou qui souhaitent le devenir
- Les **autres** fonds fléchés du RLG :
Selon les contextes: se renseigner auprès du RLG



En mobilisant les fonds de votre structure :

- Possibilité de conventionner avec le RLG pour bénéficier d'un partenariat adapté à vos besoins

Vous souhaitez demander une subvention pour bénéficier d'interprétariat ?

Quelques pistes de structures à solliciter:

- Les administrations territoriales d'Etat
 - Les collectivités territoriales
 - Les fondations

CONTACTS

- **Oksana Vats**, Responsable du pôle interprétariat
 -  o.vats@rlg35.org
 -  02.99.32.91.57
- **Antonin Bravet**, Coordinateur du DATASAM
 -  a.bravet@rlg35.org
 -  06.38.48.76.67

